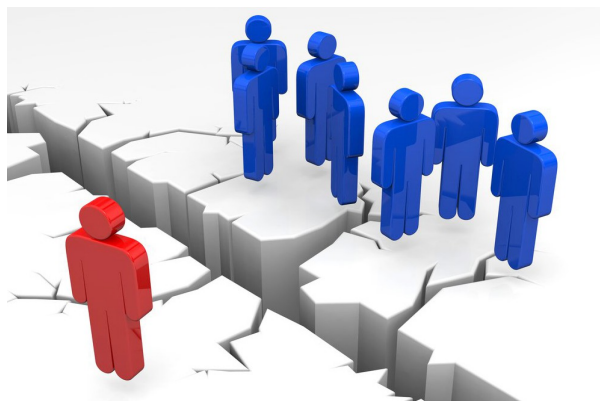




## Primes de fidélité pour les fonctionnaires en Seine-Saint-Denis : les Douaniers éconduits ?!



**Face aux difficultés structurelles rencontrées au sein du département de Seine-Saint-Denis, le Gouvernement a présenté en fin d'année dernière un plan de soutien, intitulé *L'État plus fort en Seine-Saint-Denis*.**

Un plan, certes insuffisant au regard des besoins, mais qui allait dans le bon sens.

Un plan qui, embrassant diverses problématiques (attractivité, sécurité, éducation, santé et justice), affichait des mesures concrètes en matière de moyens humains, bâtimentaires et financiers pour les personnels en poste.

**Un an après, tandis que le bâtimentaire a du mal à sortir de terre, nombre de promesses tardent à se concrétiser... Quant elles ne sont pas tout simplement enterrées !**

Il en est ainsi de la prime de fidélisation territoriale (ou prime d'ancienneté dans le département), d'un montant de 10 000 €, prévue pour les fonctionnaires d'État en poste depuis 5 ans dans le département !

- **D'abord les droits au bénéfice de cette prime sont progressifs... à compter de 2020 !**
- **Ensuite, à notre grande stupéfaction, les douanières et douaniers sont écartés du dispositif !**

**SOLIDAIRES Douanes demande que l'ensemble des personnels de la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) rattachés administrativement au département de Seine-Saint-Denis puissent bénéficier de la prime !**

Nos collègues douaniers en poste à Roissy, Le Bourget et Tremblay (Direction de Paris-Aéroports), Aulnay-sous-Bois (Direction de Paris-Est), Montreuil (Direction générale) doivent être traités comme des agents publics *à part entière* !

**SOLIDAIRES Douanes adresse ce jour un courrier aux ministres pour demander justice et rétablir l'équité entre les personnels d'État.**

Nos collègues agents des Finances publiques et de la Direction départementale de Protection des Populations (DDPP) ne sont pas écartés du dispositif. Il appartient désormais aux ministères économiques et financiers de pleinement considérer leurs personnels des Douanes.

Paris, le jeudi 17 décembre 2020

